

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

Compte rendu de la séance du 29 mars 2010

L'an deux mil dix, le mardi 29 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOREL, Maire.

Présents : MOREL JP – DANGOUMAU JP – AGUEEFF M – MONTELS JP –
CAILLIERE C – MARTEAU P – BLANQUET E – BOBIN G – GRIPON P –
PIVOT A – DAVRAINVILLE S – MARAIS M –

Absents : DESHAYES M. (procuration à MOREL JP)
ALLAIN L. (procuration à MONTELS JP)
MONGIS A

Monsieur MONTELS Jean-Pierre est élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 mars 2010, n'appelant pas de remarques, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

- Compte Administratif 2009 - COMMUNE
- Fonds de concours rue de la Forge – tranche 2
- Réalisation bassin de rétention rue de la Forge
- Tarif eau 2010
- Avance sur budget d'investissement 2010
- Evolution nombre de classes 2010/2011
- Convention collège de Saint-André
- Informations générales
- Questions diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – COMMUNE

Le maire présente le Compte Administratif 2009 de la commune tant en budget de fonctionnement qu'en budget d'investissement qui a été analysé dans une séance préparatoire du Conseil Municipal par les élus.

A l'issue de cette présentation, le maire cède la présidence de la séance à M. DANGOUMAU Jean-Pierre, 1^{er} adjoint, et se retire de la salle afin que les élus présents puissent délibérer

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Compte Administratif 2009 qui s'établit comme suit, le maire ne prenant pas part au vote :

FONCTIONNEMENT

Recettes	748 704,11 €
Dépenses	460 029,43 €
Excédent	288 674,68 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	342 900,69 €
Recettes	164 243,59 €
Déficit	178 657,10 €

FONDS DE CONCOURS RUE DE LA FORGE

Le maire rappelle le projet d'aménagement de la tranche 2 de la rue de la Forge.

La commune ayant transféré la compétence « Voirie » à la Communauté de Communes, ces travaux seront réalisés par cette dernière. Le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la CCPN demandant à la commune de Bois le Roy de s'engager à verser le fond de concours correspondant à la quote part des travaux que nous devons supporter soit au maximum 50% du coût des travaux.

La part à la charge de la commune s'élèvera à environ 40 000 €. Les travaux devraient démarrer en avril/mai.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la participation au Fonds de Concours et autorise le maire à signer les documents.

BASSIN DE RETENTION

Le maire rappelle que pour récupérer les eaux de pluie de la voirie rue de la Forge après la pose des bordures et ainsi éviter d'inonder les terrains en aval, il y a lieu de réaliser un bassin de rétention. Ce bassin sera réalisé dans la parcelle acquise antérieurement rue de la Forge. Le choix s'est porté sur un bassin de rétention paysager pour que celui-ci se fonde dans le paysage.

Le Cabinet Forteau, à qui la commune a confié la maîtrise d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres qui ont été dépouillées en présence des élus la semaine précédente.

Suite à cette analyse, les entreprises :

- Lot 1 (terrassement) : EURE TP
 - Lot 2 (végétation) : Ets BROQUET à Marcilly sur Eure.
- sont les mieux disantes techniquement et financièrement

L'investissement s'élève à 50.000 € conformément au budget prévisionnel.

Les travaux devraient démarrer en avril/mai en même temps que les travaux de rénovation de la tranche 2 de la rue de la Forge.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ces offres et autorise le maire à signer les documents.

TARIF EAU

Le maire informe qu'à la précédente réunion, il a commis une erreur dans le coût du m³ d'eau vendu. Celui-ci est fixé à 1,05€ et non 1€ depuis 2009. Par conséquent, il propose aux membres du conseil municipal d'annuler la précédente délibération et de maintenir le prix du m³ pour 2010 à 1,05€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte d'annuler la précédente délibération et de maintenir le prix du m³ à 1,05€

AVANCE SUR BUDGET D'INVESTISSEMENT 2010

Le Maire explique au conseil municipal qu'afin de pouvoir payer les factures en section d'Investissement et dans l'attente du vote du budget 2010, il faut s'engager à les inscrire au budget primitif 2010, il s'agit :

- Entreprise Martin 2 395,65 €
- Soprali 373,40 €
- SIEGE 2 671,90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à inscrire ces sommes au budget primitif 2010.

EVOLUTION NOMBRE DE CLASSES

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de l'inspection académique annonçant l'ouverture d'une classe supplémentaire dans le regroupement pédagogique Bois le Roy et Le l'Habit. Il est demandé au conseil municipal de donner son avis avant le 31 mars 2010. La commune du l'habit est favorable pour recevoir une troisième classe dans son groupe scolaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés du conseil municipal.

CONVENTION COLLEGE

Le maire donne lecture du projet de convention reçu du syndicat de gestion du collège de St André de l'Eure. Cinq enfants de Bois le Roy sont inscrits dans cet établissement.

Le syndicat de gestion du collège sollicite la participation de la municipalité de Bois le Roy pour prendre en compte une participation qui s'élève à 48 € par élève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette convention et autorise le maire à signer les documents afférents

INFORMATIONS GENERALES

Le maire informe que dans le cadre du plan de relance, la commune avait signé avec la préfecture une convention d'objectif afin de pouvoir bénéficier, si ceux-ci étaient tenus, du remboursement annuel de la TVA au lieu de deux ans. Madame la Préfète, suite au bilan de nos investissements 2009, vient de nous notifier son arrêté pérennisant le remboursement annuel du FCTVA à partir de l'année 2010.

Le maire informe de la reprise de travail de M. Dominique GIBOREAU, après une longue période d'arrêt, et lui souhaite une bonne reprise dans son activité professionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

Marianne AGUEEFF se félicite du bon déroulement du repas organisé au profit du CCAS

La séance est levée à 21 H 05